



L'an deux mille vingt et le vingt-huit mai à vingt heures trente le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-quatre mai deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilles VAVRILLE.

Laurence SCHANG est élue secrétaire de séance.

Présents : MM. VAVRILLE, BRIAND, ALBERT, CAUWET, CHENOT, LAURENT, PERRIN et Mmes CHOLEY, BAILLEUL, BAUMANN, CIURLEO, CORSO, MULLER STRECKER, SCHANG et VIMBERT.

Absents : /

Ordre du jour :

- 148 (5.3) Mise en place des commissions communales ;
- 149 (5.3) Désignations des délégués aux E.P.C.I. ;
- 150 (5.4) Délégations au Maire ;
- 151 (5.6) Indemnités de fonction.

148 (5.3) Mise en place des commissions communales :

Le Conseil Municipal décide de nommer les membres des différentes commissions communales (15 pour) :

Action Sociale : CAUWET Nicolas, CHENOT Alain, CIURLEO Marie, VIMBERT Eve, VAVRILLE Gilles.

Fêtes, Cérémonies, Culture, Sports et Associations : ALBERT Jean, BAILLEUL Mylène, BAUMANN Audrey, BRIAND Jean-Claude, CAUWET Nicolas, CORSO Nathalie, LAURENT Vincent, MULLER STRECKER Sarah, PERRIN Julien, SCHANG Laurence, VAVRILLE Gilles.

Finances : CAUWET Nicolas, CHOLEY Audrey, CIURLEO Marie, LAURENT Vincent, PERRIN Julien, VAVRILLE Gilles.

Communication : BAUMANN Audrey, CHOLEY Audrey, CORSO Nathalie, LAURENT Vincent, MULLER STRECKER Sarah, SCHANG Laurence, VAVRILLE Gilles.

Commission de contrôle des listes électorales : BAUMANN Audrey, CAUWET Nicolas, CHENOT Alain, CIURLEO Marie, LAURENT Vincent.

Travaux, Urbanisme : ALBERT Jean, BAILLEUL Mylène, BAUMANN Audrey, BRIAND Jean-Claude, CAUWET Nicolas, CHENOT Alain, CORSO Nathalie, PERRIN Julien, VAVRILLE Gilles.

Aménagement Paysager : BAILLEUL Mylène, SCHANG Laurence, VAVRILLE Gilles.

Ouverture des Plis (appel d'offres) : ALBERT Jean, BRIAND Jean-Claude, PERRIN Julien, VIMBERT Eve, VAVRILLE Gilles.

Comité de Gestion de la Salle Polyvalente : BAILLEUL Mylène, BRIAND Jean-Claude, CORSO Nathalie, MULLER STRECKER Sarah, SCHANG Laurence, VAVRILLE Gilles.

Cimetière : BRIAND Jean-Claude, VAVRILLE Gilles.

Assainissement : VAVRILLE Gilles



Responsable des jeux : PERRIN Julien, SCHANG Laurence.

149 (5.3) Désignations des délégués aux E.P.C.I. :

Le Conseil Municipal décide de renouveler les délégués de la Commune au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale (15 pour) :

SIVOM de Pouilly-Fleury : CHOLEY Audrey, CORSO Nathalie, LAURENT Vincent, MULLER STRECKER Sarah, PERRIN Julien, VAVRILLE Gilles.

Syndicat Intercommunal des Eaux de Verny : ALBERT Jean, CHOLEY Audrey, titulaires, MULLER STRECKER Sarah, CAUWET Nicolas, suppléants.

Correspondant Défense : CAUWET Nicolas.

Correspondant Sécurité routière : CORSO Nathalie.

150 (5.4) Délégations au Maire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 pour), décide de déléguer au Maire pour la durée de son mandat :

1. De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, et de passer à cet effet les actes nécessaires, sous conditions d'en informer le Conseil Municipal lors de la réunion suivante ;
2. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
3. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
4. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
5. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
6. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
7. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
8. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 € ;
9. D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme. Les conditions sont : en cas de refus d'exercer le droit de préemption, le Maire en fait l'information lors du Conseil Municipal suivant et en cas d'application du droit de préemption, le Maire notifie cette application sous réserve de l'accord du Conseil Municipal lors de la réunion suivante ;
10. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.



Les délégations consenties prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

151 (5.6) Indemnités de fonction :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 ;

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, et aux adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, (15 pour) décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants, avec effet au jour de l'installation du conseil municipal, soit le 24 mai 2020 et pour toute la durée du mandat :

Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23 et L 2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 40.3 %.
- 1^{er} et 2^{ème} adjoints : 15.43 %.

ARRONDISSEMENT : METZ-CAMPAGNE

CANTON : FAULQUEMONT

COMMUNE de FLEURY

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

(Article 78 DE LA LOI 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

POPULATION (totale au dernier recensement) 1 223 habitants
(art. L 2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L 5211-12 & 14 du CGCT)

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Indemnité maximale du Maire : 51.6 % de l'indice brut 1027 soit 2 006.93 € bruts mensuels ;
Soit 24 083.16 € bruts annuels

Indemnités maximales des Adjoints : 19.8 % de l'indice brut 1027 soit 770.10 € bruts mensuels ;
soit 9 241.20 € bruts annuels
Soit pour 2 Adjoints : 18 482.40 € bruts annuels

Crédit global : 42 565.56 € bruts annuels

II - INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire :

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015)	Montant brut mensuel
Gilles VAVRILLE	40.3 %	1 567.43 €

B. Adjoints au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)



Identité des bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015)	Montant brut mensuel
1er adjoint : Jean-Claude BRIAND	15.43 %	600.13 €
2 e adjoint : Audrey CHOLEY	15.43 %	600.13 €
TOTAL		1 200.26 €

Enveloppe globale (Maire + Adjointes) : 33 212.28 € bruts annuels

Liste des délibérations du 27 mai 2020 :

- 148 (5.3) Désignation de représentants - Mise en place des commissions communales ;
- 149 (5.3) Désignation de représentants - Désignations des délégués aux E.P.C.I. ;
- 150 (5.4) Délégations de fonctions - Délégations au Maire ;
- 151 (5.6) Exercice des mandats locaux - Indemnités de fonction.

*Fait et délibéré en séance,
Les Conseillers Municipaux*

ALBERT Jean

BAILLEUL Mylène

BAUMANN Audrey

BRIAND Jean-Claude

CAUWET Nicolas

CHENOT Alain

CHOLEY Audrey

CIURLEO Marie

CORSO Nathalie

LAURENT Vincent

MULLER STRECKER Sarah

PERRIN Julien

SCHANG Laurence

VAVRILLE Gilles

VIMBERT Eve